

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
 Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
 Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
 Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le lundi 22 mai 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Pissos (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Étaient Présents en présentiel : **M. BOUFFIN Yann**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de **M. DELUGA François**, **M. DUFAY Michel**, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de **Mme . TAPIN Maylis**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de **M. GILLE Hervé** et **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. SAINTORENS Denis**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de **M. COUTIERE Dominique** et de **Mme BEAUMONT Patricia**, **M. VAYSSE Ludovic**

Étaient Présents en visioconférence : **Mme ARDOUIN Aimée**, **M. BAUDE Vital**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DURRIEU Michel**, **M. FORET Thierry**, **Mme LE YONDRE Nathalie** portant pouvoir de **M. Alain BACHE**, **Mme MARIE Lucie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **Mme MESPLES Olga**, **M. MONNIER Philippe**, **M. PAIN Cédric** portant pouvoir de **Mme DESMOULIN Karine**, **M. SARTRE Philippe** portant pouvoir de **M. SORE Serge**, **Mme WEBER Sophie**

Absents excusés (pouvoirs) : **M. BACHÉ Alain** ayant donné pouvoir à **Mme Nathalie LE YONDRE**, **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali**, **M. COUTIERE Dominique** ayant donnée pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali**, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **Mme DESMOULIN Karine** ayant donné pouvoir à **M. PAIN Cédric**, **M. GILLE Hervé** ayand donné pouvoir **Mme Sophie PIQUEMAL**, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à **Mme Sophie PIQUEMAL**, **M. SORE Serge** ayant donné pouvoir à **M. Philippe SARTRE**, **Mme TAPIN Maylis** ayant donné pouvoir à **M. DUNOGUES Yves**

Absents : **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**, **M. CARRERE Paul** (excusé), **Mme LARRUE Marie** (excusée), **M. LAGRAVE Renaud** (excusé), **M. LASSALE Jean-Claude**, **M. PAPADATO Patrick**, **M. TAUZIN Anaud**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	24	Représentant nombre de voix	78
Nombre de pouvoirs	9	Nombre de voix pour	78
Total présents et pouvoirs	33	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

CULTURE, EDUCATION AU TERRITOIRE

Projets éducatifs auprès des jeunes du Parc

L'année 2022-23 est particulièrement riche dans le domaine des projets d'éducation environnement et éducation artistique sur le territoire.

Le pôle Education environnement et culture accompagne plus de 75 projets de dynamiques pédagogiques au travers de différents modes opératoires :

- Appels à projets que l'on connaît via la lettre buissonnière diffusée auprès des écoles – collèges – lycées et structures jeunesse.

- Sollicitations pédagogiques des enseignants qui souhaitent mettre en œuvre une thématique de projet
- Actions dans le cadre d'accompagnement de la politique jeunesse d'intercommunalités (CdC cœur haute Lande, ou villes comme Saint Magne)
- Dynamiques de projets culturels qui se déroulent sur le territoire où des liens se développent avec les écoles et structures jeunesse dans le cadre des EAC avec la DRAC Nouvelle Aquitaine.
- Programmatons de « rencontres sorties Grand Public » sur l'ensemble du PNR.

Ce développement de projet est conforté par un rapprochement étroit avec l'Inspection Académique des Landes, via la signature de la convention du Pole Science, mais aussi via le Rectorat et la DRAC Nouvelle Aquitaine.

Dans le cadre de son travail d'accompagnement des projets éducatifs, le Parc est opérateur culturel de la DRAC Nouvelle Aquitaine pour coordonner des projets sur son territoire qui bénéficient d'un financement complémentaire de la DRAC Nouvelle Aquitaine, à celui du PNR. C'est pour cette raison qu'une subvention de la DRAC est attribuée au PNRLG sur les projets artistiques et culturels dans les écoles et sur le territoire du Parc pour l'année 2022-2023.

La subvention de la DRAC se décomposant comme suit :

- 10 000 € pour l'action éducative autour de la Forêt d'Art Contemporain
- 10 800 € pour les projets d'éducation artistique et culturelle avec les établissements scolaires sur le territoire de la communauté de communes Cœur Haute Landes.
- 12 480 € pour les projets EAC sur le territoire 33 du PNR
- 8 500 € pour l'ingénierie territoriale du pôle Education Environnement et action culturelle –poste mutualisé (cercle – FAC – PNR)

Ce financement DRAC Nouvelle Aquitaine et PNR sera affecté aux projets ci-dessous, en compléments de l'aide financière du PNR dans le cadre de la convention triennale avec la Région et les Départements.

Proposition d'attributions pour les prestations pédagogiques en éducation environnement et artistiques pour les établissements scolaires – structures jeunesse du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Intitulé de la manifestation	Territoire – communes concernées	Proposition d'achat de prestations artistiques sur le budget du pole EE (projet 25 et 32 du contrat de Parc): 16000 €	Participation / Aide à l'artiste dans le cadre de la subvention de la DRAC Nouvelle Aquitaine 22- 23 d'un montant de 33280 €. (proposition d'artiste à confirmer si besoin)
Immersion et création artistique en art contemporain	Le Barp 2 classes	1440 € artiste Stivell Perrot	
Rivière Sauvage	Ecole de Trensacq		1400 € Aquareliste Adrien Clairet
Oiseaux bernaches	Ecole de Lanton (2 classes)	1001 € Aquareliste Adrien Clairet	1300 € Aquareliste Adrien Clairet
Bazar des mômes festival de Marcheprime	Ecole du Teich 2 classes	236 € pour l'association Philosphère	1200 € pour l'association Philosphère
Groove des Pins	1 classe école de Pissos	280 € cie Bella et Côme	800 € cie Bella et Côme
Valise aux histoires	4 classes de l'école d'Audenge	345 € pour l'auteur Marina Bellefaye	2000 € pour l'auteur Marina Bellefaye
La Tête dans les étoiles	Ecoles de Salles (2) – Lavignole – Audenge – Saint Leger – Belin Beliet	1590 € pour le photographe Benoit Zebra	2000 € pour le photographe Benoit Zebra
La Tête dans les étoiles	Ecoles de Salles (2) – Lavignole – Audenge – Saint Leger – Belin Beliet	5306 € pour Instant sciences	

« Même pas peur »	7 écoles – prestation pour la journée de valorisation à Marquèze	400 € pour Stivell Perrot	
La nature et l'homme / Hostens	1 classe de Belin Beliet	300 € pour l'aquareliste Adrien Clairet	700€ pour l'aquareliste Adrien Clairet
Groove des Pins	1 classe école de Pissos	280 € cie Bella et Côme	800 € cie Bella et Côme
La forêt à deux visages	Classes de Labrit – Vert – le Teich – 2 classes de Belin Beliet	3250 € pour Asso Graine de forêt	
La forêt à deux visages	Classes de Labrit – Vert – le Teich – 2 classes de Belin Beliet	1572 € pour la Cie Atelier de Mécanique Générale	3570€ pour la Cie Atelier de Mécanique Générale
Tous en forêt	1 classe de CM de Salles et une classe du collège de Salles		1200 € pour Dounia Rat Bleu
Présence de Mammifères ?	Ecoles de Pissos (2 classes) / Ecoles de		1820 € pour Jimmy
Cabane – Spectacle Plumes	7 classes du RPI de Brocas		1620 pour le plasticien Olivier Louloulou – 1620 pour la plasticienne Natacha Sanzos – 1980 € pour la Cie Bella et Côme 1080 pour l'auteur Marinna Bellefaye
Maisons d'ici et maison d'ailleurs	7 classes en valorisation à Marquèze		190 € pour l'artiste Clémentine Cie Branca
Médiation artistique des parcours d'œuvres	Territoire PNR (20 classes)	0€	10 000 € pour l'association Forêt d'art contemporain de la Drac pour l'action de médiation scolaire réalisée sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la prise en charge de ces frais pédagogique pour ces projets pour nos jeunes
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le